



# Commune de Lignières Révision du plan d'aménagement local (PAL)

## Présentation du projet de territoire

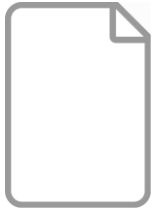
Séance d'information publique  
24.01.2023



ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme

1. Mot de bienvenue
2. Contexte
3. Projet de territoire
4. Suite des travaux et de la procédure
5. Questions

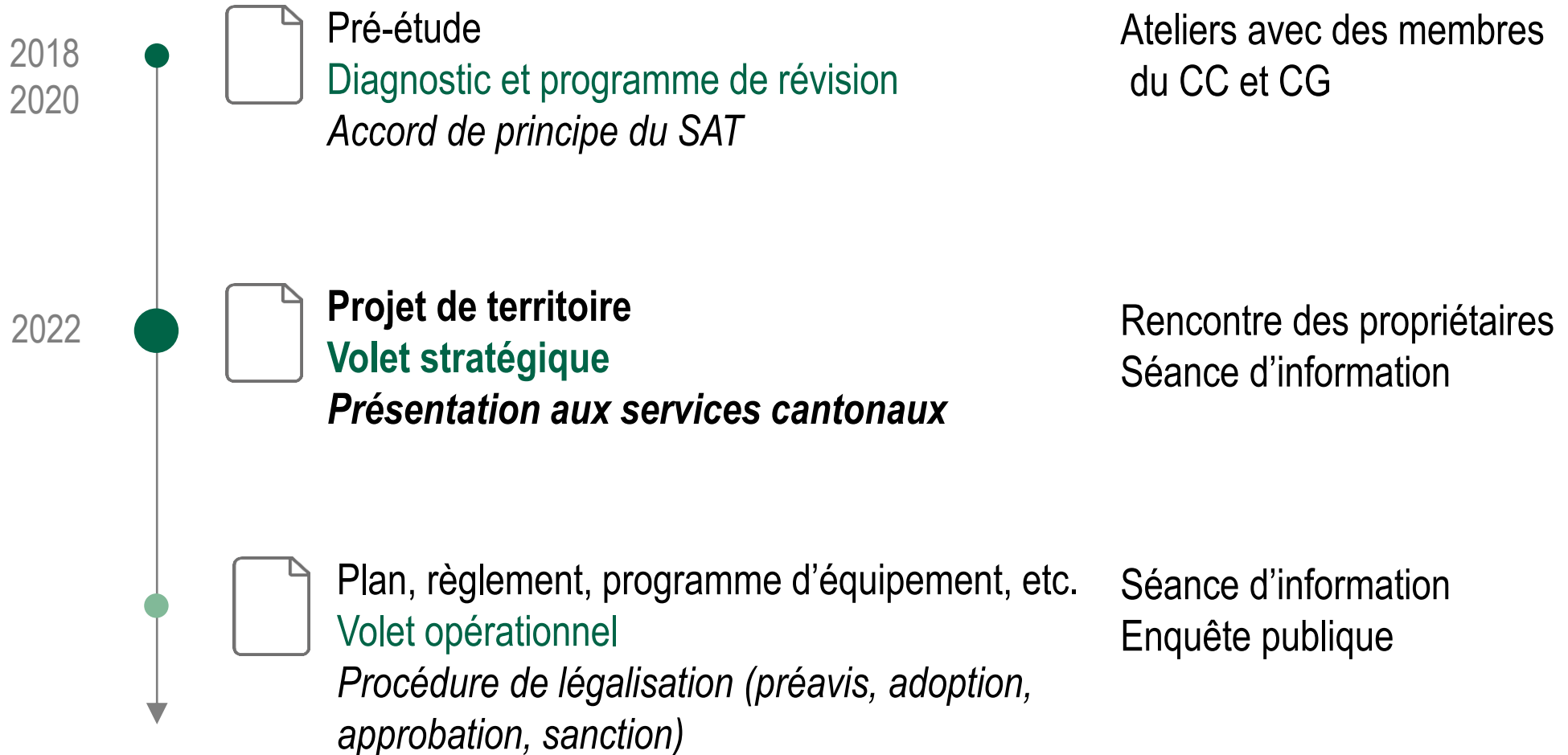


## **Projet de territoire**

### **Volet stratégique du plan d'aménagement local (PAL)**

- ▶ Quelle évolution la Commune souhaite-t-elle à l'horizon des 15 à 20 ans à venir ?
- ▶ Quelles stratégies va-t-elle adopter pour y parvenir ?

## Révision du PAL - Historique



# Contexte

---

Confédération

- Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

Canton de Neuchâtel

- Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)
- Loi sur les constructions (LConstr.)
- Plan directeur cantonal (PDC)

Région

- Plan directeur régional de l'Entre-deux-Lacs (PDR)

Commune

- **Plan d'aménagement local (PAL)**
  - Plan de quartier
- 
- Permis de construire
-

## Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

- **Révision de la LAT entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014 (votation populaire du 3 mars 2013)**
- **Principes :**
  - Orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur (arrêter l'étalement urbain)
  - Créer un milieu bâti compact et de qualité (fin des quartiers villas)
  - Coordonner l'urbanisation avec la qualité de la desserte en transports publics (densification)
  - Assurer une meilleure utilisation des friches et des surfaces sous-utilisées dans la zone à bâtir
  - Maintenir/créer des voies cyclables et des chemins pour piétons (mobilité douce)
  - Aménager des aires de verdure et des espaces plantés d'arbres (espaces publics)

## Le plan d'aménagement local : ça sert à quoi ?

- **C'est l'outil de pilotage de la politique communale pour les 15 prochaines années** qui doit répondre notamment aux enjeux suivants :
  - ▶ Dimensionnement de la zone à bâtir : combien d'habitants et d'emplois ?  
Objectif : - accueillir 200 habitants et emplois
  - ▶ Développement vers l'intérieur durable et de qualité : comment y parvenir ?  
Objectifs : - protéger le patrimoine bâti, naturel et paysager  
- favoriser la mobilité douce  
- prévoir des quartiers attractifs et mixtes  
- localiser les activités aux endroits les plus adaptés

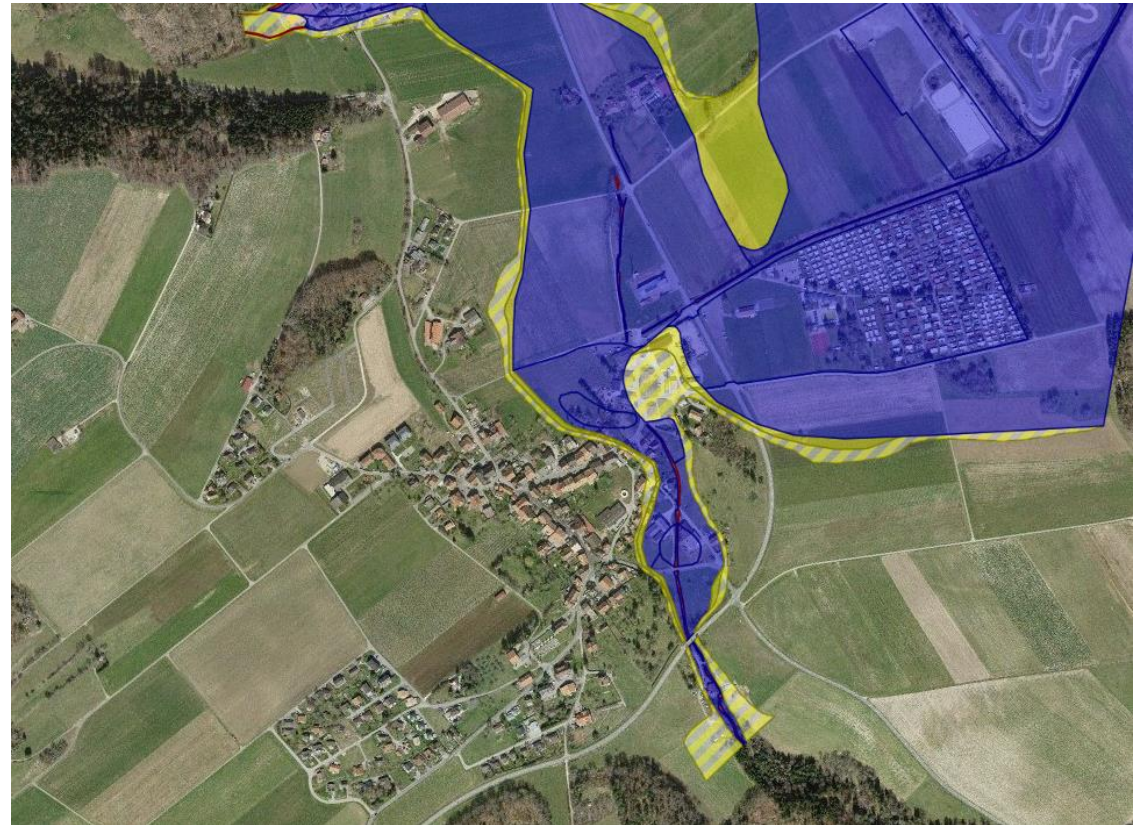


## Dossier du plan d'aménagement local

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Plan communal d'affectation des zones</li><li>▪ Règlement d'aménagement</li></ul>   | Contraignants pour tous   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Projet de territoire</b></li><li>▪ Plan directeur des chemins pour piétons</li><li>▪ Programme d'équipement</li></ul>  | Contraignants pour la Commune   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Autres études, parmi lesquelles :<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Concept de protection contre les crues</b></li><li>- Etude de mobilité</li><li>- Révision de l'inventaire nature</li><li>- Plan communal des énergies</li></ul></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Plan général d'évacuation des eaux</li><li>- Plan général d'approvisionnement en eau potable</li><li>- Plan directeur du chauffage à distance</li></ul> |

Dangers liés aux crues et aux ruissellements


- ▶ Atténuer les risques dans les zones habitées
- ▶ Etude de mesures en cours



# Projet de territoire

## Urbanisation et requalification

- ▶ Mobiliser les réserves à bâtir en développant des quartiers attractifs et intégrés au reste du village

 Secteur prioritaire

## Gestion des zones d'activités économiques

- ▶ Accompagner le développement du tissu économique local

 Zone d'activités économiques à maintenir

 Développement des activités

## Accompagnement du développement démographique

- ▶ Assurer une offre d'équipements publics répondant aux besoins de la population

 Equipements publics à renforcer

## Cadre de vie

- ▶ S'appuyer sur le patrimoine naturel, paysager et bâti pour composer un cadre de vie de qualité

 Cœur de village / espace public à développer

 Noyau villageois historique à préserver

 Transition bâti / non-bâti

 Offre de sport, loisirs et tourisme à maintenir

## Secteurs prioritaires

### Le Verger Bernois

- Fin d'exploitation du manège
- ▶ Opportunité de densification au cœur du village  
Changement d'affectation nécessaire, plan de quartier  
Intégration soignée des bâtiments et accessibilité piétonne



## Secteurs prioritaires

### La Tuilière

- Mutation des activités artisanales existantes, faible demande de nouvelles entreprises
- ▶ Opportunité de requalification, lien entre le village et les infrastructures de loisirs  
Changement d'affectation nécessaire, plan de quartier  
Dangers naturels, protection contre le bruit, site pollué



## Autres secteurs

### Bien-fonds n°40 / Les Combes

- Potentiels constructibles sous-exploités en raison de la forme de la zone à bâtir
- ▶ Extension de la zone à bâtir pour permettre une urbanisation cohérente  
Dangers naturels, cours d'eau et forêt



## Conditions pour le développement de la zone à bâtir

- La Commune ne peut pas étendre sa zone à bâtir (centre, habitation et mixte)
  
- ▶ Compensations :
  - Zone de constructions basses
  - Protection contre les dangers naturels
  - Quartiers du Chemarin et du Sasselet (routes, terrain agricole, place de jeux)
  
- Développement des secteurs conditionné par :
  - Intérêt et accord des propriétaires
  - Résultats du concept de protection contre les crues
  - Examen du Canton




## Urbanisation et requalification


- ▶ Mobiliser les réserves à bâtir en développant des quartiers attractifs et intégrés au reste du village

 Secteur prioritaire

## Gestion des zones d'activités économiques

- ▶ Accompagner le développement du tissu économique local

 Zone d'activités économiques à maintenir

 Développement des activités

## Accompagnement du développement démographique

- ▶ Assurer une offre d'équipements publics répondant aux besoins de la population

 Equipements publics à renforcer

## Cadre de vie

- ▶ S'appuyer sur le patrimoine naturel, paysager et bâti pour composer un cadre de vie de qualité

 Cœur de village / espace public à développer

 Noyau villageois historique à préserver

 Transition bâti / non-bâti

 Offre de sport, loisirs et tourisme à maintenir

## Secteurs d'activités

### Grand Marais

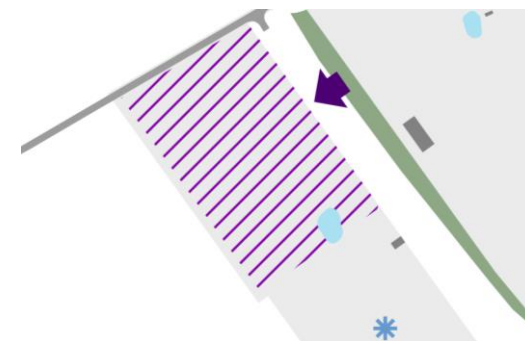
- Projet du TCS
- ▶ Développement selon la fiche de mesures  
Étang, dangers naturels, site pollué

### Autres zones d'activités

- Moulin Navilot / ouest de La Tuillière
- ▶ Maintien en zone d'activités économiques

## Tissu économique local

- ▶ Importance du secteur tertiaire, renforcement par les affectations à la zone mixte



## Urbanisation et requalification

- Mobiliser les réserves à bâtir en développant des quartiers attractifs et intégrés au reste du village

 Secteur prioritaire

## Gestion des zones d'activités économiques

- Accompagner le développement du tissu économique local

 Zone d'activités économiques à maintenir

 Développement des activités

## Accompagnement du développement démographique

- Assurer une offre d'équipements publics répondant aux besoins de la population

 Equipements publics à renforcer

## Cadre de vie

- S'appuyer sur le patrimoine naturel, paysager et bâti pour composer un cadre de vie de qualité

 Cœur de village / espace public à développer

 Noyau villageois historique à préserver

 Transition bâti / non-bâti

 Offre de sport, loisirs et tourisme à maintenir

## Equipements publics

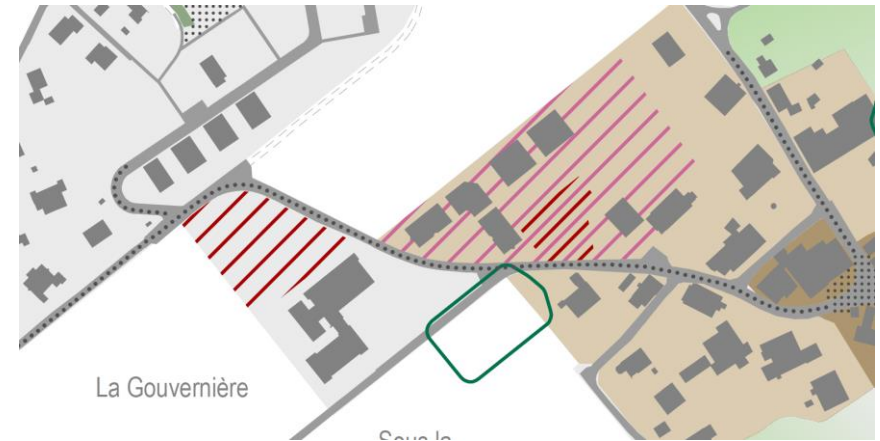
### Politique de stationnement

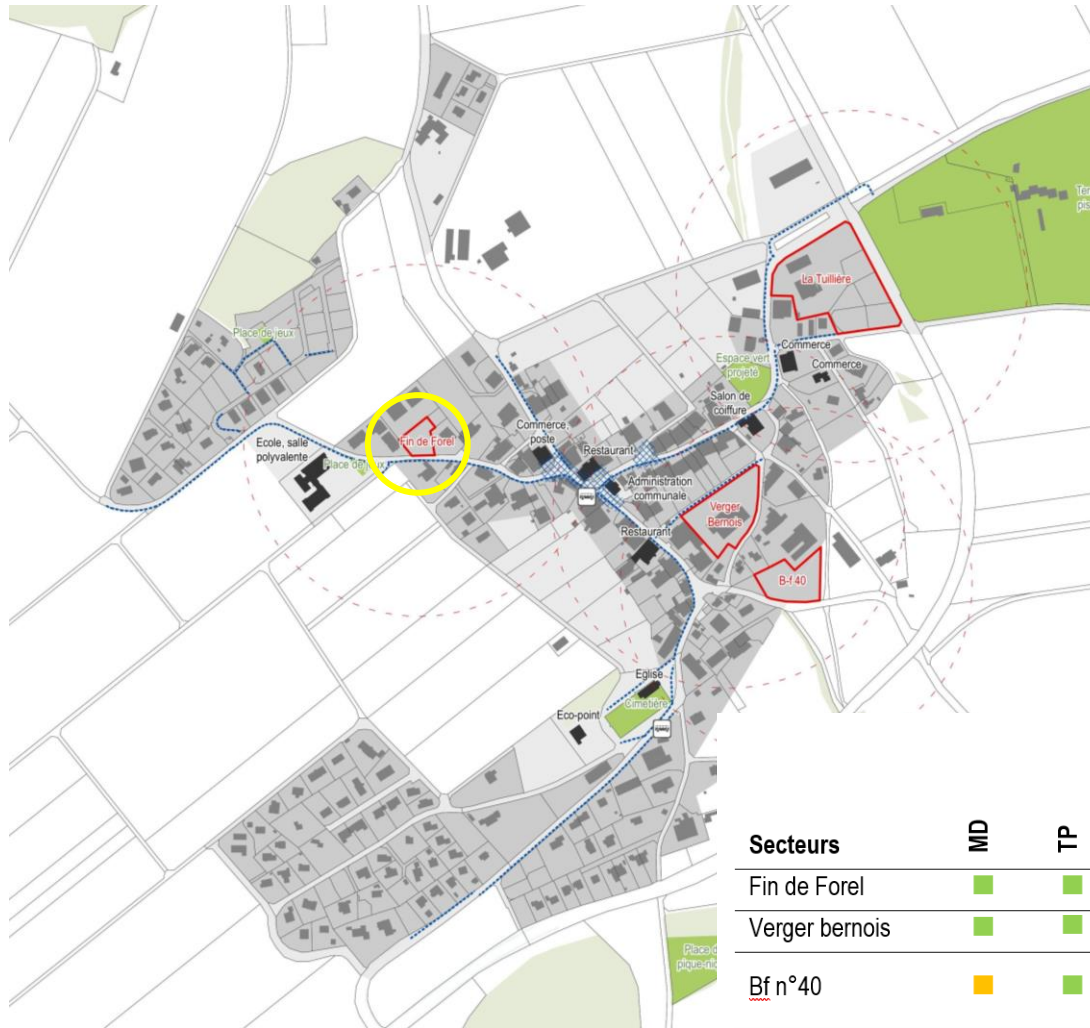
- Nouvelles aires de stationnement publiques :  
Gouvernière et terrain de foot

### Planification médico-sociale

- 10 appartements à l'horizon 2040
- Analyse de sites

- Sélection du secteur Fin de Forel





## Légende

### Appartements avec encadrement

- Réserve potentielle
- Distance de 200 m

### Critères

- Bâtiment public / commerce / restaurant / etc.
- Espace public / de détente et loisirs / etc. (existant et envisagé)
- Cœur du village (existant et envisagé)
- Liaison de mobilité douce (existante et envisagée)
- Arrêt de bus

### Autres

- Zone d'habitation, centrale et mixte (existante et envisagée)
- Autres zones à bâtir

Secteurs	MD	TP	Commerces etc.	Espaces détente	Vocation	Commentaires
Fin de Forel	■	■	■	■	■	Intérêt du propriétaire
Verger bernois	■	■	■	■	■	
Bf n°40	■	■	■	■	■	Déclivité Intérêt du propriétaire
La Tuilière	■	■	■	■	■	Eloignement par rapport au cœur du village

## Urbanisation et requalification

- ▶ Mobiliser les réserves à bâtir en développant des quartiers attractifs et intégrés au reste du village

 Secteur prioritaire

## Gestion des zones d'activités économiques

- ▶ Accompagner le développement du tissu économique local

 Zone d'activités économiques à maintenir

 Développement des activités


## Accompagnement du développement démographique


- ▶ Assurer une offre d'équipements publics répondant aux besoins de la population

 Equipements publics à renforcer

## Cadre de vie

- ▶ S'appuyer sur le patrimoine naturel, paysager et bâti pour composer un cadre de vie de qualité

 Cœur de village / espace public à développer

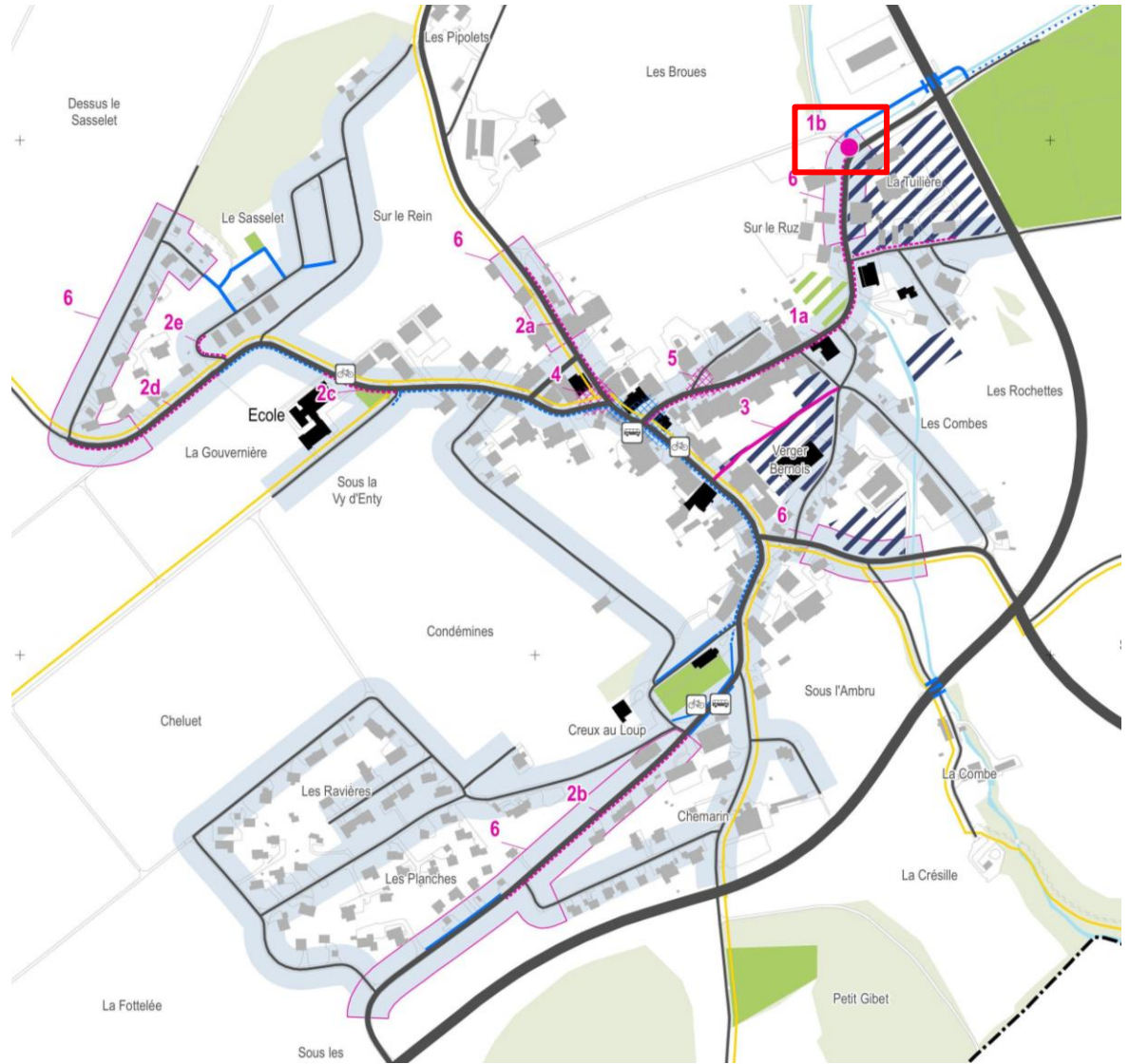
 Noyau villageois historique à préserver

 Transition bâti / non-bâti

 Offre de sport, loisirs et tourisme à maintenir

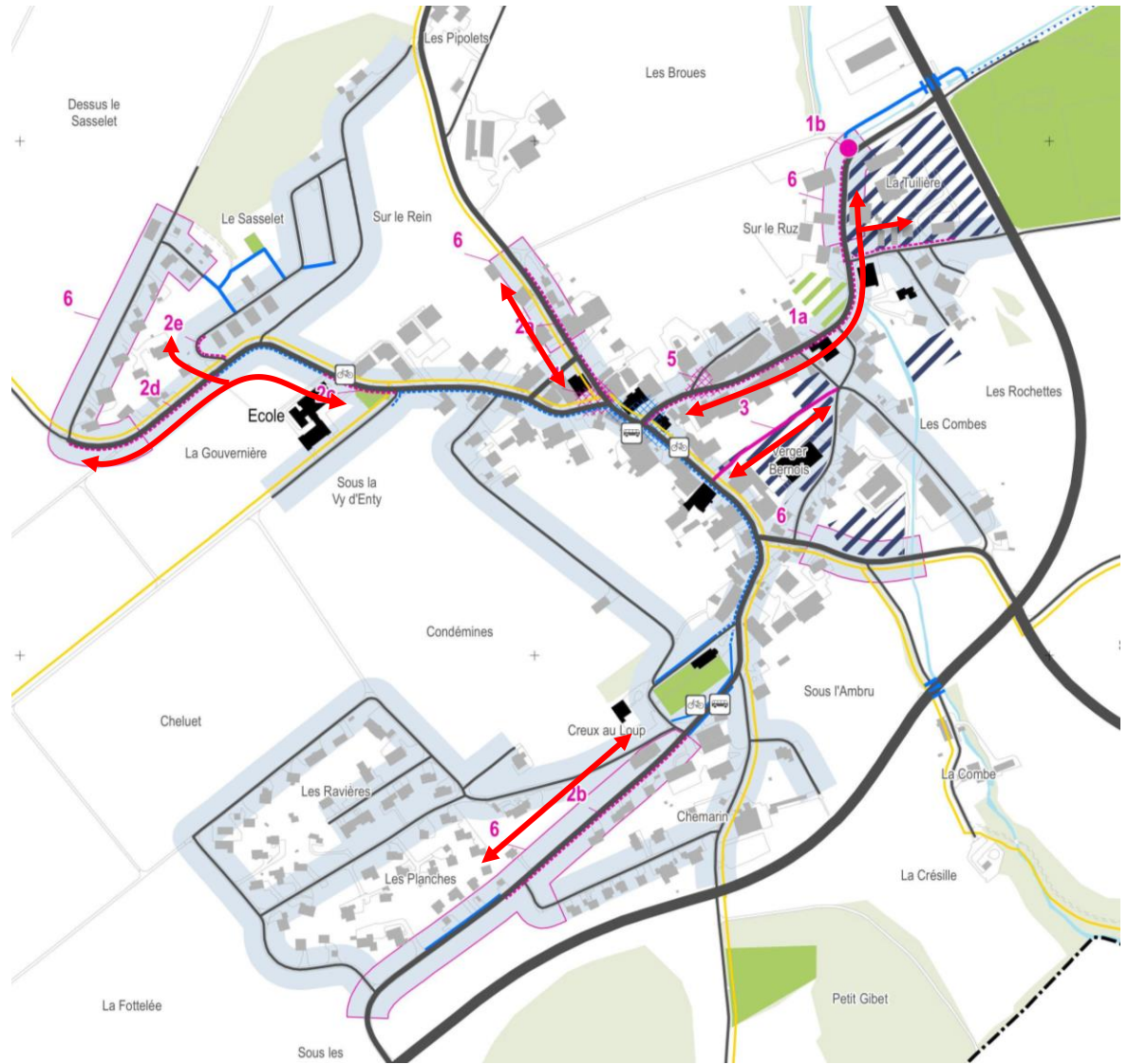
## Plan directeur des chemins pour piétons

- ▶ Traversée de la route cantonale : embouchure du chemin menant au passage souterrain



## Plan directeur des chemins pour piétons

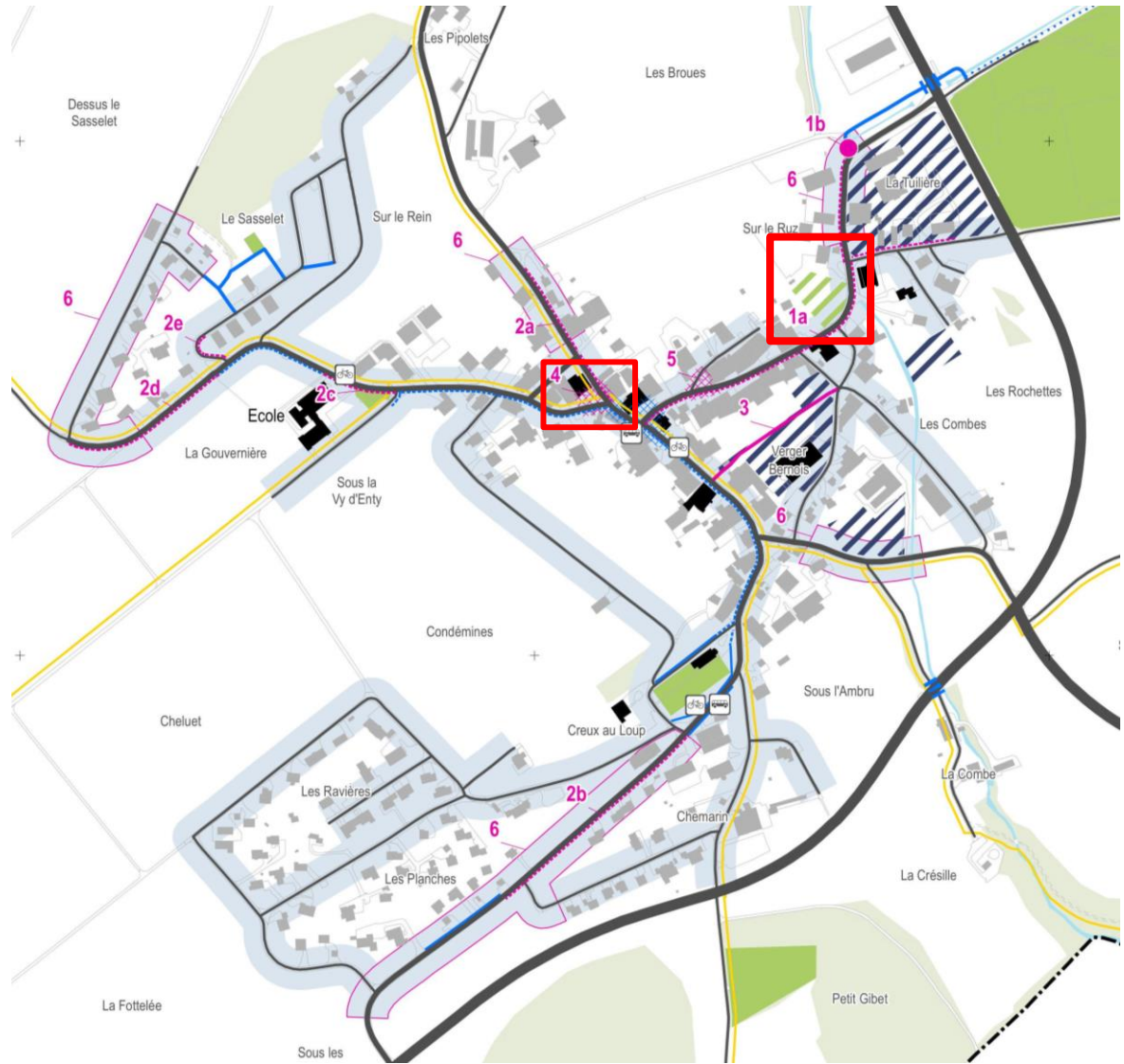
- Continuité du réseau piéton : chemins, trottoirs, bandes longitudinales





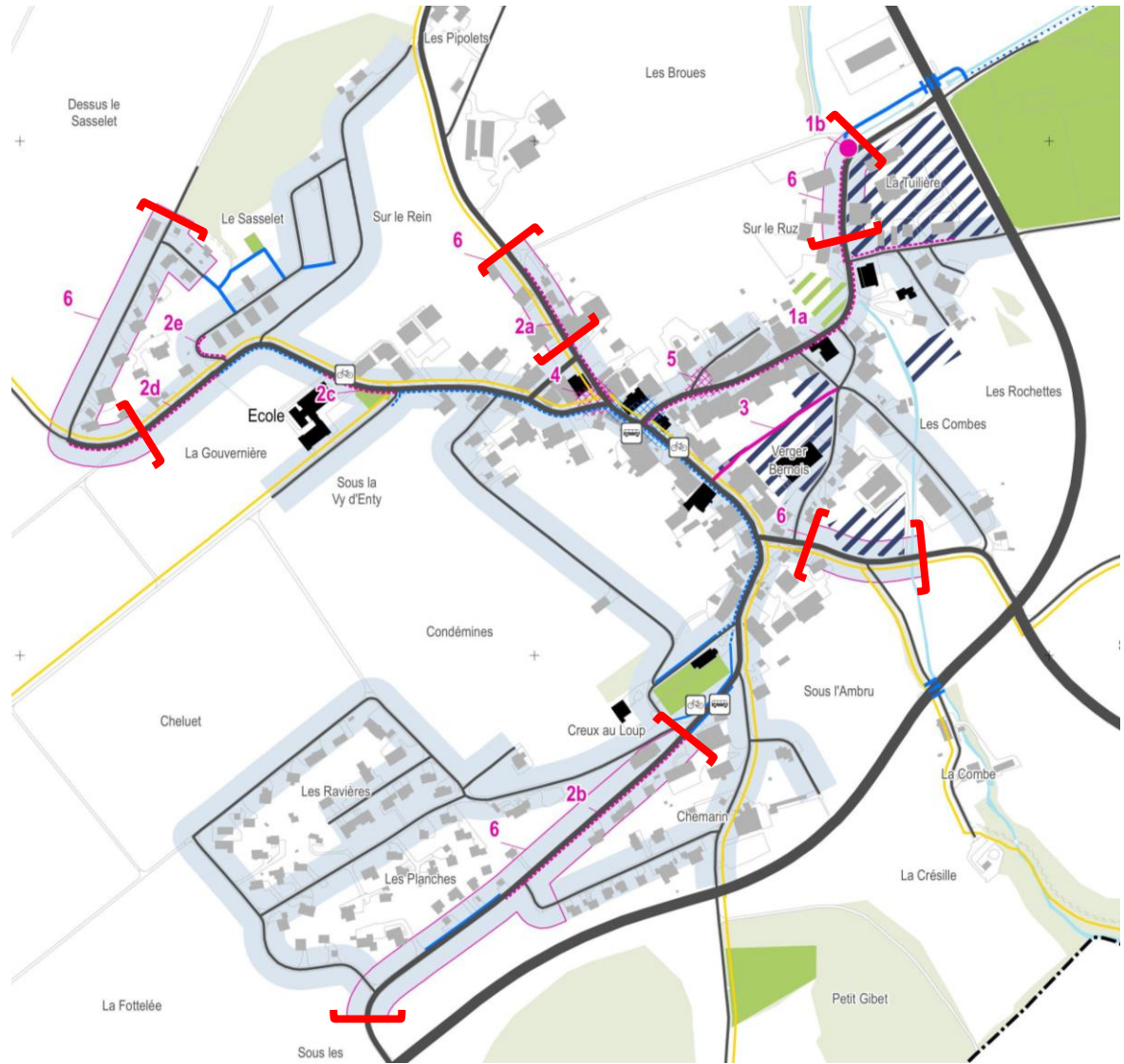
## Plan directeur des chemins pour piétons

- Valorisation du cœur du village : placettes et espaces publics « inondables »



## Plan directeur des chemins pour piétons

- Apaisement de la vitesse : extension et démarcation de la zone 30



## Patrimoine bâti

- Noyau villageois homogène et bien préservé
- Transition douce entre la zone à bâtir et la zone agricole grâce aux franges du village
- ▶ Maintien de la hiérarchie entre secteurs (noyau villageois / tissu villageois / jardins et vergers)



## Patrimoine naturel

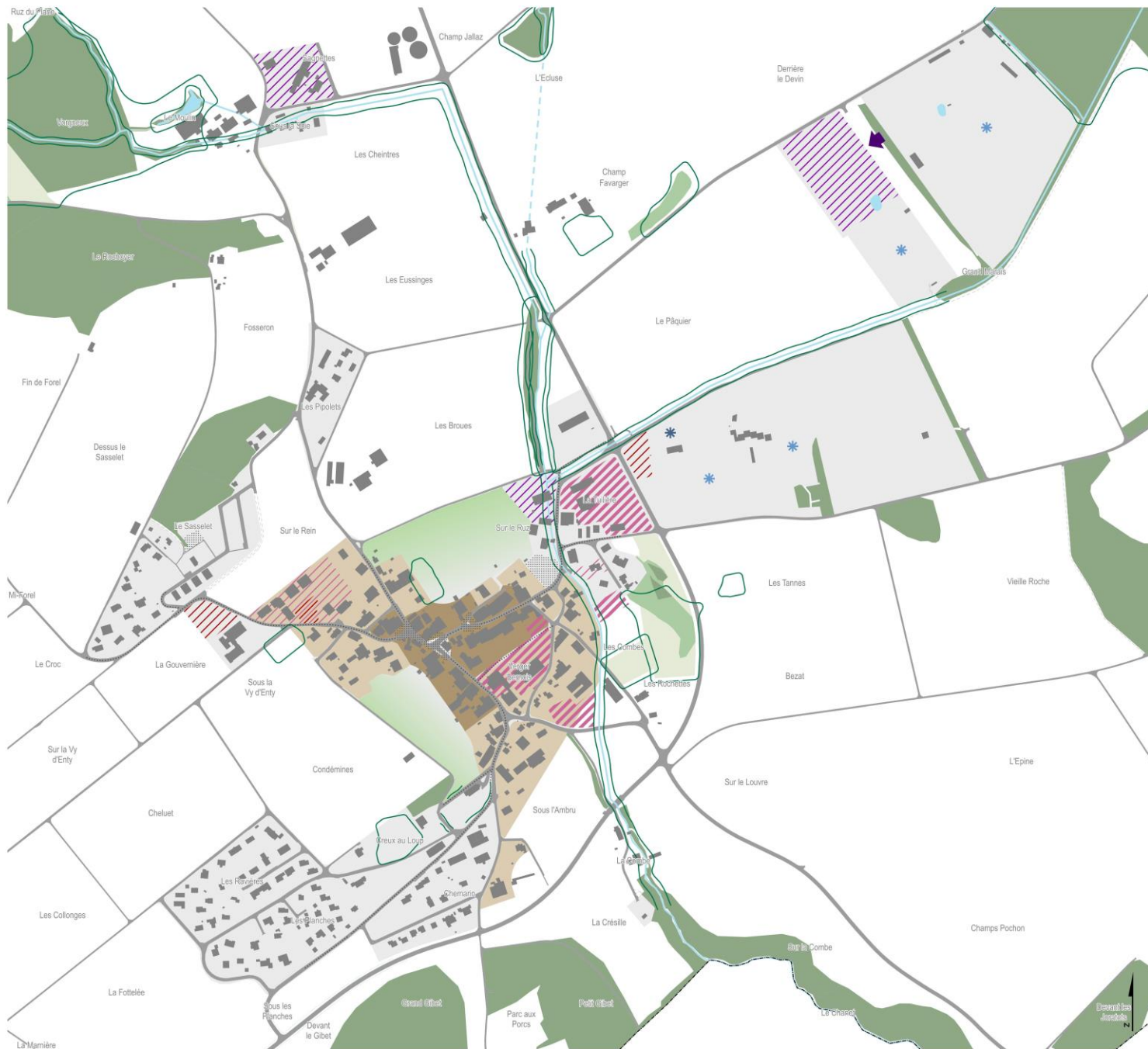
- Révision de l'inventaire nature : arbres remarquables, allées d'arbres, vergers, etc..
- Protection des cours d'eau (espace réservé aux eaux)
- ▶ Mise sous protection des éléments à haute valeur naturelle (arrêtés de classement, distance de construction, zone de protection, etc.)
- ▶ Protection des arbres en fonction de leur circonférence (< 100 cm) sur tout le territoire communal



## Sport, tourisme et loisirs

- Piscine, foot, places de jeux, restaurants, métairies, Parc Chasseral, etc. : offre variée et satisfaisante
- ▶ Maintien de l'offre existante
- ▶ Projet au nord du terrain de foot (installations multisports)





## Projet de territoire

### Légende

#### Urbanisation et requalification

- Secteur prioritaire
- Zone à bâtir à restructurer

#### Gestion du tissu économique

- Zone d'activités économiques à maintenir
- Développement des activités

#### Accompagnement du développement démographique

- Equipements publics à renforcer

#### Cadre de vie

- Coeur de village / espace public à développer
- Réseau piéton à densifier
- Noyau villageois historique à préserver
- Extension du tissu villageois
- Transition bâti / non-bâti
- Qualité naturelle/paysagère à protéger
- Offre de sport, loisirs et tourisme à maintenir
- Offre de sport, loisirs et tourisme à développer

#### Données de base

- Zone à bâtir
- Pâturage
- Pâturage boisé dense
- Forêt, cordon boisé
- Plan d'eau et cours d'eau
- Limite communale

20 janvier 2023  
Echelle 1:6'000

Mandat: 2010 / pa  
Document: 0\_2010\_Lignieres\_PAL.mxd  
Format: A3

# Suite des travaux et de la procédure

2023

Finalisation  
PT

● Information publique

Formalisation PAL

Finalisation études  
spécifiques

● Présentation aux  
services cantonaux

Examen préalable

2024

Adaptation PAL

● Information publique

Légalisation

● Adoption CG

● Enquête publique



# Questions



## Projet de territoire

## Légende

### Urbanisation et requalification

- Secteur prioritaire
- Zone à bâtir à restructurer

### Gestion du tissu économique

- Zone d'activités économiques à maintenir
- Développement des activités

### Accompagnement du développement démographique

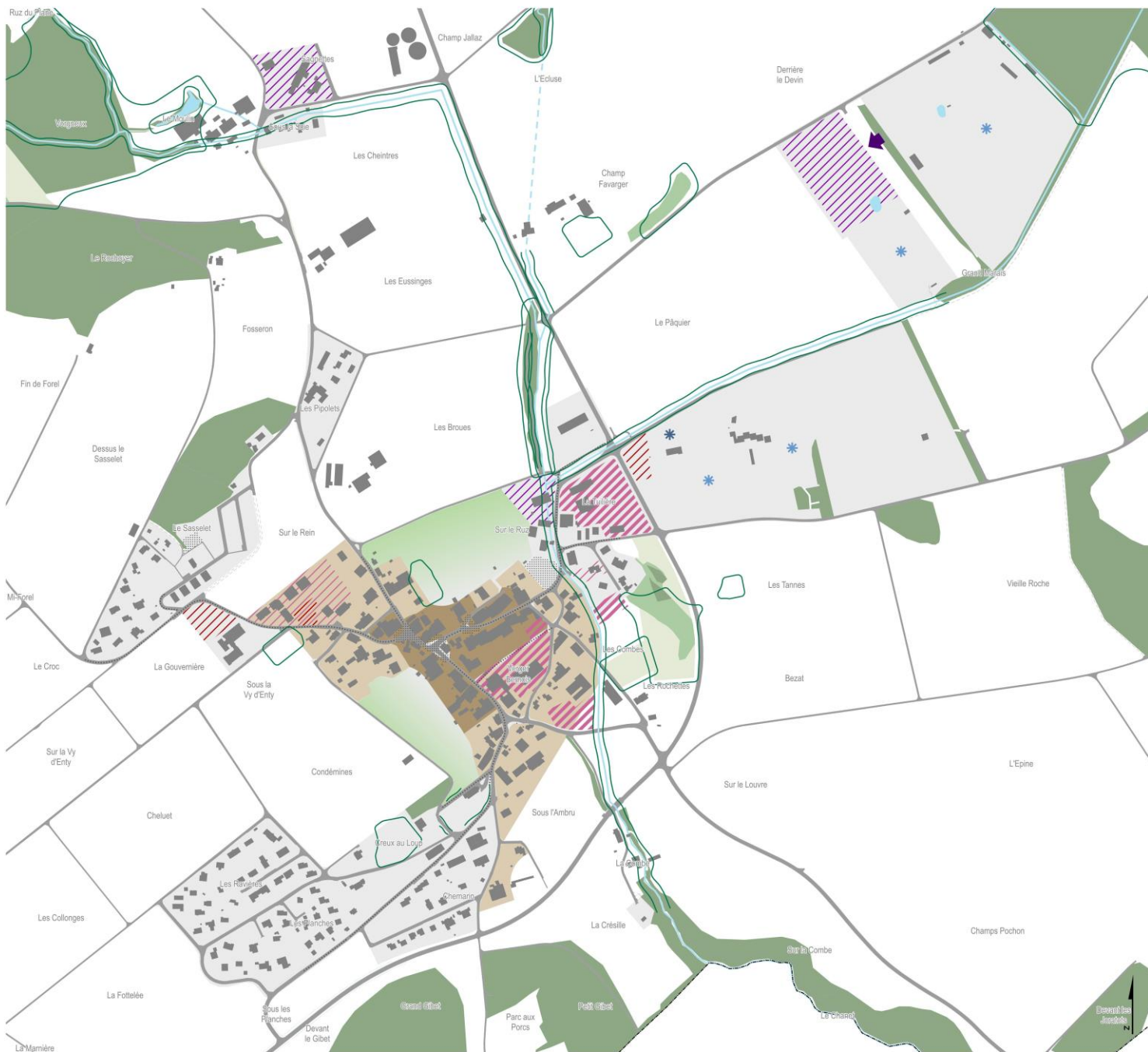
- Équipements publics à renforcer

### Cadre de vie

- Cœur de village / espace public à développer
- Réseau piéton à densifier
- Noyau villageois historique à préserver
- Extension du tissu villageois
- Transition bâti / non-bâti
- Qualité naturelle/paysagère à protéger
- Offre de sport, loisirs et tourisme à maintenir
- Offre de sport, loisirs et tourisme à développer

### Données de base

- Zone à bâtir
- Pâturage
- Pâturage boisé dense
- Forêt, cordon boisé
- Plan d'eau et cours d'eau
- Limite communale



20 janvier 2023  
Echelle 1:6'000

Mandat: 2010 / pa  
Document: 0\_2010\_Lignieres\_PAL.mxd  
Format: A3

**Merci pour votre attention !**